

Relevé de conclusions

Réunion du GT Politiques publiques du 17 juin 2025

Etaient présent.e.s :

Pierre Desmaret – SNLA FO
Christophe Jaillet – SFA CGT
Aurélie Montagnon - FAMDT
Florian Auvinet – Grand Bureau
Ludivine Ducrot - SMA
Anne-Hélène Maussier – Groupe des 20 / Le Maillon
Erwan Mozet – SYNAVI
François-Xavier Laborde – FEAR
Ubavka Zaric - DRAC
Laurence Laforêt – Région AURA
Marjorie Glas – coord. COREPS

1. Tour d'actualité

Aurélie Montagnon (FAMDT) informe qu'elle quittera prochainement le CMTRA. Elle sera remplacée en septembre.

Anne-Hélène Maussier (Maillon / Groupe des 20) a des questions sur les subventions DRAC. Les réponses ne sont pas arrivées, notamment au niveau de l'EAC.

Ubavka Zaric (DRAC) rappelle qu'il existe deux lignes, la 131 (création-diffusion) et la 361 (enseignement, transmission, EAC). Le BOP 131 a été reconduit ex-aequo. Tout le monde a été notifié et payé. 95% des crédits ont été engagés. Les festivals sont sur cette ligne : la commission a eu lieu fin mai. Les notifications sont en cours. La temporalité est tardive, mais la DRAC a fait au plus vite.

Sur le BOP 361, les choses sont plus compliquées. La ligne est partagée entre enseignement supérieur et transmission / EAC / actions extérieures. Il y a eu 15% de baisse sur la dotation. Cela représente 2.374.000 euros qui ont reportés uniquement sur l'EAC. S'est ajouté un gel de 8,8% sur l'ensemble du BOP. En tout, cela représente 4 millions d'euros en moins. Il a été compliqué de répondre rapidement. A cela s'ajoutent l'été culturel, le projet camping et d'autres dispositifs. Les agents de la DRAC se sont mobilisés et sont conscients des difficultés pour les structures et les compagnies.

Christophe Jaillet (CGT) était favorable à la loi spéciale. Mais les structures ont été notifiées trop tardivement. Le budget a été voté, pourquoi tant de temps sur les arbitrages au niveau des DRAC ?

Ubavka Zaric (DRAC) explique que l'objectif était de consommer le maximum et de compenser le gel. La loi spéciale a quand même permis de payer beaucoup de structures pour palier à leur problématique de rupture en trésorerie. Le budget de l'Etat a été voté en mars. Les notifications n'ont pas été si longues. Elle rappelle que 40 milliards d'euros d'économie sur le budget de l'Etat sont prévus en 2026.

Christophe Jaillet (CGT) ajoute qu'au niveau du CNSMD de Lyon, une baisse de 780.000 euros est prévue. Cela est très inquiétant. S'agissant du plan camping, il estime qu'il s'agit d'un gadget de communication.

Pierre Desmaret (SNLA FO) rappelle que le plan Camping était dans l'été culturel. Or, sur ce dernier dispositif, il y a eu 50% de moins de subventions par rapport à l'année précédente. Là-dedans, il a fallu ajouter l'incitation sur les campings, les refuges de montagne, etc.

Christophe Jaillet (CGT) explique que Marc Drouet a dit durant la plénière que tout allait bien. A la fin on s'aperçoit qu'on est sous le coup de baisses importantes. Le 131 a été sanctuarisé mais il y a d'autres choses. A l'Opéra, une création de moins, le TNP en difficulté, etc. Les chiffres du FNAS le montrent bien. Il s'adresse ensuite à la Région : qu'en est-il du spectacle Raconte-moi la France, dont la tournée a été annulée ? Ce budget ne faisait pas partie de la délégation culture, mais comme les baisses sont nombreuses par ailleurs, il est légitime de l'évoquer.

Laurence Laforêt (Région AURA) explique que les aides au projet vont être votées à la Commission Permanent du vendredi 27 juin. Sur les compagnies conventionnées, les subventions ont déjà été votées. Les compagnies en fin de conventionnement ne répondaient plus aux critères. D'autres ont été intégrées.

Ubavka Zaric (DRAC) répond concernant le CNSMD. Il s'agit d'une institution publique. Mathieu Férey (directeur) a fait le choix de l'orientation de la baisse dans sa structure en tant que responsable. Il y aura un DE danse tous les trois ans et un DE musique tous les deux ans.

Ludivine Ducrot (SMA) revient sur les délais de paiement : ce sera un enjeu puissant sur 2026 d'avoir des calendriers plus clairs. En 2025, on ne comprend rien. Sur l'action culturelle, beaucoup de structures qui mènent des projets sur la première partie année ont été fragilisées : il y a un risque à l'avenir qu'elles ne fassent pas les actions, ou qu'elles n'aient pas les financements. Il y a un enjeu de communication sur ces calendriers. Ce sera à discuter en COREPS. Elle rappelle par ailleurs qu'elle siège dans la commission en soutien aux entreprises au CNM : il n'y a pas eu beaucoup de dépôt en restructuration économique ce début d'année, ce sera probablement le cas en deuxième partie d'année. La prochaine session a lieu le 3 juillet prochain. Remontent des cas de grosses difficultés de trésorerie. Il faut travailler la question des avances de trésorerie.

Erwan Mozet (SYNAVI) explique que l'AG du SYNAVI a eu lieu il y a deux semaines. Les inquiétudes sont partagées. Un plan social est en cours. Il y a eu des déficits en 2024, ce sera une hécatombe en 2025. Il y a beaucoup de problèmes de trésorerie mais aussi au niveau du dialogue avec les tutelles avec un manque de réponses pour les compagnies. Un courrier a été transmis par le SYNAVI à la Région en mars, aucune réponse n'a été reçue depuis. Il y a eu une réponse de la part d'élus de l'opposition. La question de la sauvegarde des emplois se pose aussi. Il en est de même en PACA, en Pays de la Loire. Il déplore une forme d'autocensure de la part de certaines structures qui ne

sollicitent pas de financements, en raison de l'incertitude mais aussi au regard aussi de questions idéologiques.

Florian Auvinet (Grand Bureau) ajoute que les difficultés sont déjà là, même si les signaux sont parfois contradictoires. Le SMA a sorti une étude sur les impacts des coupes budgétaires : elles sont déjà observables, ont des effets sur l'activité. Aux baisses budgétaires s'ajoute l'incertitude qui fait qu'on anticipe à la baisse, on restreint les programmes d'activité. Sur le booking, c'est l'hécatombe. Si on enlève le crédit d'impôt, le tissu régional de producteurs locaux tombe. La Bobine ferme aujourd'hui. Sa situation témoigne de la fragilité des modèles économiques. Il s'agit d'un lieu qui était auto-financé à 80%. Il aurait mérité d'être plus soutenu. Au niveau de la Région, on est toujours sans nouvelle du travail porté en COREPS sur la question de la production phonographique. Le directeur de la culture a été sollicité. Le secteur est encore dans l'attente et à disposition pour y travailler pour que l'engagement Mme Rotkopf puisse advenir.

Laurence Laforêt (Région AURA) répond que sur ce dernier point, il faudra prendre contact avec Christine Azoulay.

Aurélié Montagnon (FAMDT) informe que l'AG de la FAMDT a eu lieu la semaine précédente. Elle fait par d'un discours militant aussi chez les agents des collectivités qui mettent en avant pour certains une sorte de lutte en interne car ils subissent eux aussi difficultés en interne. Est-ce que les agents et les conseillers pourraient venir échanger en COREPS ? Il y a des lieux de convergence mais qui restent séparés. Elle fait par ailleurs le constat de relations qui se délitent entre les acteurs culturels et les collectivités.

François-Xavier Laborde (FEAR) fait le même constat que ses collègues. Pour 2026, l'inquiétude est très forte : il y a des incertitudes budgétaires, de calendrier, des plans comme le plan camping qui arrivent très tard, rien ne peut être construit. C'est un ensemble d'incertitudes cumulées.

Christophe Jaillet (CGT) explique qu'il n'y a cependant pas de fatalité sur les 40 milliards en 2026. C'est de la politique et pas de la comptabilité. C'est de l'ordre du choix politique. Il faut se battre. Il y a trop peu de gens dans la rue. Les employeurs doivent être présents et se bagarrer. La lutte a permis de sauver les annexes 8 et 10. Il ne faut pas se laisser aller au fatalisme, être offensif, ne pas juste subir.

Pierre Desmaret (SNLA FO) explique à la Région que, concernant cultures en territoire, un passage en CP le 27 juin est trop tardif pour des opérations qui doivent débiter en juillet. Il pointe les problèmes de temporalité. Il alerte aussi sur des critères d'arbitrage qu'il juge illisibles à la Région. Pourquoi cesser de financer les Scènes Découverte ? Des gens qui pourraient être du bord politique de la présidence commencent à accuser les professions culturelles de wokisme. On observe un déplacement des enjeux techniques à un débat idéologique.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) rebondit sur la notion d'autocensure. L'AG du Groupe des 20 s'est tenue la veille : de plus en plus d'autocensure sur les choix artistiques sont constatées, par peur d'avoir des problèmes.

Ubavka Zaric (DRAC) revient sur l'été culturel. Celui-ci englobe bien le plan Camping, mais un montant spécifique lui est dédié. Sur l'été culturel, 195 projets ont été retenus pour 300 reçus. 28 ont

été retenus sur 100 reçus pour le plan Camping. Elle informe par ailleurs que la DRAC a organisé une réunion avant l'Ascension avec tous les labels de l'Etat en région : il y avait à la fois un enjeu d'interconnaissance et de réfléchir à comment travailler mieux ensemble dans un contexte budgétaire difficile. Une compilation est en cours pour avancer ensemble. L'initiative a été saluée. Une réunion CLTC aura lieu le 18 juin. Elle sera présidée par la préfète de région. Cette réunion est dédiée à la liberté de création. Le DRAC souhaite proposer aux élus un pacte régional au titre de la liberté de création. Juliette Ment a été nommée à ces fonctions au ministère. L'objectif est d'aider des structures qui sont confrontées à des atteintes à la liberté de création.

2. Echanges autour de la diversification des financements des structures de spectacle vivant

Il est proposé quelques exemples de bonnes pratiques, susceptibles de compléter la synthèse des précédents débats envoyée par Marjorie (et annexée au présent document).

Florian Auvinet (Grand Bureau) intervient sur les fonds de dotation et l'hybridation des financements.

En guise de propos liminaire, il appuie le fait que pour Grand Bureau ou les musiques actuelles, dans le contexte actuel, l'idée n'est pas de réfléchir à des manières de se passer de l'argent public. La notion de rentabilité par le ticket d'entrée n'existe pas. Ce sont des missions d'intérêt général. Mais il existe des expérimentations autour de l'auto-organisation, de l'expérimentation. Emanant de structures qui ont été reconnues après coup par les pouvoirs publics. Le secteur des musiques actuelles a très tôt intégré le bar et la restauration. Ces expérimentations doivent nourrir une réflexion sur les évolutions des politiques publiques. Il s'agit de repenser les politiques publiques pour qu'elles viennent soutenir plus fortement des modèles hybrides. Sur la question de l'emploi, il rappelle que développer des modèles économiques différents demande du temps long, des fonctions supports de coordination qui doivent être soutenues par les pouvoirs publics. Il appelle à sortir des logiques d'appel à projet, à la sortie des logiques d'évaluation quantitatives pour aller voir plus largement par la consolidation des moyens (et notamment de l'emploi).

Sortis de gros événements, de grosses structures d'envergure nationale arrivent à capter du mécénat. Cela est plus compliqué pour les structures de proximité. Elles ont un problème de taille, de ressources internes pour effectuer ce travail. Des réflexions ont été menées pour collectiviser la recherche et la mobilisation de mécènes. Il donne l'exemple du fonds de dotation « Mécènes pour la musique » en Pays de la Loire qui avait été initié par le Pôle musiques actuelles. Il mobilise du mécénat auprès du tissu économique puis met en œuvre une politique de redistribution. Les collectivités ne siègent pas dans le CA du fonds de dotation. Dans le cas d'AURA, il faudrait voir comment du dialogue pourrait exister. Une concertation pourrait être possible. Les axes sont des axes d'intérêt général. Le mécénat ainsi pensé permet de soutenir la diversité, la jeune création artistique. Les périmètres sont à travailler. Cette réflexion pourrait être amenée dans le cadre du contrat de filière, en envisageant un enjeu territorial et enjeu sectoriel.

Il donne aussi l'exemple la SMAC Rhodia à Besançon la SMAC Rhodia et invite à regarder le site de la Fedelima. Ils ont réussi à avoir un club d'entreprises qui fonctionne bien. Se pose encore la question du temps et de la ressource nécessaire pour développer ce club. Pour eux, il s'agit d'une alternative à la privatisation du lieu et des espaces. Ils transforment les demandes de privatisation dans le club de

mécène. S'ajoute à cela un mécénat groupé des professions libérales. Les contreparties se font dans la limite des 25% légal. Il apporte cependant un point de vigilance : la structure affirme et revendique le fait que ce ne peut être qu'une part limitée du budget de la structure et pointe le risque de désengagement des pouvoirs publics.

Erwan Mozet (SYNAVI) revient sur les manières envisagées par les compagnies et les tiers-lieux de diversifier leurs financements. Il s'agit d'une économie de tiers secteur. Ils reçoivent de l'argent public et ont d'autres partenaires. L'enjeu est de développer des partenaires sur le temps long, avec des secteurs amis (AMAC, ESS). Il appelle à travailler à une convergence des luttes sur la question des services publics. Il existe des financements dans des niches : auprès de l'ARS, du planning familial, etc. de structures non dédiées à la culture.

La question du crowdfunding est débattue : les gens vont-ils bénéficier des spectacles qu'ils ont contribué à financer ? Il existe également des financements sur les réseaux sociaux (Tipee) où les gens sont financés par leur propre communauté. C'est assez restreint et difficile à réaliser pour un modèle économique plus large. D'autres expérimentations mobilisent des partenariats avec des ONG.

Il appelle cependant à la vigilance pour ne pas avoir un abandon des financements publics existants. Il y a une vraie inquiétude sur la question du mécénat : une peur de la censure ou de l'autocensure. La notion de fonds de dotation permet un apaisement sur ces questions-là. Des partenariats existent aussi entre scènes labellisées et communautés de communes pour des accueils en résidence de la communauté de communes et une diffusion par le théâtre.

Il appelle à sanctuariser les financements en direct. Le Pass Culture et le FONPEPS sont des outils qui permettent d'éviter la lourdeur administrative.

Il rappelle le financement auto-géré des compagnies qui proposent des ateliers, etc. Il y a une tendance au recentrage de l'activité sur ce qui ramène un peu d'argent.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) revient sur son expérience aux Quinconces à Vals-les-Bains. Elle a développé un club d'entreprises il y a 10 ans : il y a 21 entreprises aujourd'hui. Il a fallu d'abord demander la reconnaissance d'intérêt général pour bénéficier de la défiscalisation. Elle travaille avec les entreprises dans l'idée de faire des passerelles entre le tissu économique et le tissu culturel et social local. L'idée est que tout le monde y trouve son compte. Il s'agit d'un apport financier pour le théâtre et pour les entreprises, il s'agit de se servir des activités du théâtre pour faire de la communication en interne ou au niveau des clients. Ils bénéficient de places pour leurs invités. Les gens qui viennent par ce biais n'avaient pas souvent de pratiques culturelles. Cela permet de toucher un nouveau public. A l'inverse, par rapport à certaines actions, ils vont chercher des partenaires qui correspondent au public ciblé (par exemple, les seniors par fondation des petits frères des pauvres). Il faut s'impliquer avec les équipes des entreprises : leur permettre une découverte du secteur culturel, sensibiliser aux problématiques culturelles. Elle a invité deux des plus gros mécènes dans le CA, ce qui permet des échanges au niveau de la gouvernance.

Ce club d'entreprises permet ainsi de développer des publics et de sensibiliser des gens qui restent très extérieurs. Mais cela représente un énorme temps de travail. Et les apports sont limités : cela représente 6% du budget, et le bassin économique est restreint. Il existe beaucoup de disparités entre structures et entre territoires.

Florian Auvinet (Grand Bureau) considère que dans cette discussion, il serait important de se resensibiliser sur certaines notions : par exemple autour de la lucrativité ou non lucrativité. On cherche à intégrer une part d'activité marchande mais il s'agit d'un projet d'intérêt général à lucrativité limitée. Cela pourrait aider les pouvoirs publics à mieux percevoir ces éléments. Il souligne par ailleurs le problème de cadre administratif posé pour être soutenu et évalué de la bonne manière.

Ubavka Zaric (DRAC) dit qu'il existe une loi sur le mécénat de 2003. Que signifierait une meilleure prise en compte des enjeux des acteurs ?

Florian Auvinet (Grand Bureau) répond que des projets qui ont une activité commerciale vont avoir du mal à obtenir du soutien d'une collectivité car ils sont renvoyés au secteur marchand. Il est nécessaire d'être attentif à cette question.

Ludivine Ducrot (SMA) précise que les structures sont confrontées à la problématique de se faire reconnaître d'utilité publique. La question du rescrit fiscal est complexe. Les services fiscaux méconnaissent le secteur, chacun des services (selon les départements) a une lecture très différente. Il y a un travail à mener.

Elle ajoute que la ville de Reims a monté un fonds de dotation : c'est une collectivité en pointe là-dessus. Ce serait intéressant à expérimenter en région AURA, avec des collectivités intéressées, Communautés de communes, agglomérations, métropoles, départements, ou régions. Cela permet de travailler avec le tissu socio-économique, de ne pas mettre le poids à l'intérieur des structures mais par une collectivité qui met de l'énergie. La mutualisation est essentielle sur les questions de mécénat. La question du club des entreprises est, elle, intéressante à l'échelle des bassins de vie.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) insiste sur l'intérêt de la relation, que ne permet pas le fonds de dotation.

Ludivine Ducrot (SMA) ajoute que lorsqu'il y a privatisation des espaces, il faut travailler sur avec qui on travaille.

Ubavka Zaric (DRAC) demande ce qu'il en est des banques en termes de financement des structures culturelles ?

Ludivine Ducrot (SMA) répond que des banques qui étaient très impliquées se sont retirées, comme la Caisse d'Epargne. Le crédit mutuel reste une banque qui finance des projets.

Aurélié Montagnon (FAMDT) précise néanmoins que les banques font du sponsoring, ce qui n'est pas toujours très vertueux.

Pierre Desmaret (SNLA-FO) considère que le relais en entreprise offre une relation particulière aux salariés des entreprises. C'est un apport pour l'argent et pour le rapport au public.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) répond que ce système permet en effet une diversification des publics. Aucune censure n'a été constatée de la part des entreprises.

François-Xavier Laborde (FEAR) considère que la question de la censure et de l'auto-censure est un sujet. Certains sujets sont sensibles. Des refus de financement semblent parfois liés au propos

artistique. De la part de financeurs privés comme publics. Il demande à Anne-Hélène s'il existe un emploi dédié au théâtre.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) répond qu'il n'a pas d'emploi dédié. Elles sont deux à gérer le club avec le temps qui reste.

François-Xavier Laborde (FEAR) considère que l'exemple de Reims serait intéressant à creuser. Il a été mis en place il y a une dizaine d'années. Il s'agissait d'un territoire particulier. Avec des entreprises qui souhaitaient défiscaliser. Des acteurs du territoire culturel qui recevaient demandes de certaines entreprises. Il y avait une disparité entre gros lieux et petites structures : la collectivité a fait le choix de créer ce fonds de dotation.

Ubavka Zaric (DRAC) demande quelle est la clef de répartition ?

Ludivine Ducrot (SMA) répond que c'est visiblement beaucoup sur le patrimoine. Il faudrait voir quels sont les critères, l'existence d'appels à projets annuels, etc.

Florian Auvinet (Grand Bureau) considère que ce ne peut pas être un décalque des politiques portées par la collectivité. La collectivité ne peut pas être majoritaire dans le fonds de dotation. Il y a un travail à faire sur la gouvernance de ce type de fonds. Cela permet de poser garde-fous sur la censure. La censure peut être retrouvée quand on s'en remet au marché. La perte de diversité se fait aussi par la concentration du secteur.

Ubavka Zaric (DRAC) demande s'il serait intéressant d'avoir un échange avec le DAC de Reims (qu'Ubavka connaît bien).

Ludivine Ducrot (SMA) aimerait savoir par quels processus ils sont passés, voir la genèse et savoir comment ils se sont développés.

Florian Auvinet (Grand Bureau) trouve que la forme des groupements d'intérêt public (GIP) est intéressante sur les questions public / privé. Comme le GIP Cafés culture qui devait initialement mettre à contribution les brasseurs. L'idée initiale était intéressante. La contribution des collectivités fonctionne bien dans ce mode-là. Pour creuser ces éléments, en lien avec l'ESS, une structure comme OPALE pourrait être mobilisée.

François-Xavier Laborde (FEAR) se demande si le fonds de dotation de la ville de Reims est orienté vers le patrimoine, pour quelles raisons ?

3. Point sur la suite

Il est proposé de creuser encore le sujet des bonnes pratiques sur diversification financements.

Pour cela il est proposé d'inviter le DAC de Reims et OPALE.

Les DAC pourraient être conviés.

Ubavka Zaric (DRAC) appelle à travailler également la question de la transition écologique

François-Xavier Laborde (FEAR) considère que le secteur a du mal à s'en saisir car il y a un problème de financement de la transition.

Ludivine Ducrot (SMA) explique que la conditionnalité des aides à un développement durable a été réfléchi au CNM mais il y a eu un retour en arrière en raison de difficultés d'application. La condition budgétaire est en train de freiner cette question. Il faut avoir une capacité à se projeter sur l'évolution des emplois, impliquer les équipes là-dedans. Il faut aller sur les questions de formation, de sensibilisation. Il y a un enjeu à mettre tout le monde dans cette dynamique, toutes les équipes.

Ubavka Zaric (DRAC) explique qu'un bilan carbone a été mené par la DGCA sur un échantillon représentatif. Le financement n'est pas la seule question. Il y a aussi la question des décors, des recycleries. Il y a une réflexion à avoir avec les réseaux.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) répond que les questions sont posées dans les réseaux. La mutualisation est à réfléchir mais est pointé le risque d'uniformisation des programmations. Le problème de transition écologique réside principalement dans le poids du déplacement en zone rurale. Il y a une grande difficulté à mobiliser les directions des transports.

Ubavka Zaric (DRAC) explique que ce qui est compliqué pour un transporteur, c'est que pour la première année, le remplissage est très faible. Il faut du temps. Or, une exploitation commerciale coûte très cher. Il faudrait peut-être sinon réfléchir à programmer moins tard ou à d'autres moments ?

Ludivine Ducrot (SMA) explique que dans les bilans carbone, le déplacement des publics est le plus gros nœud. Ce constat confronte au politique. A Saint-Etienne, il y a un retard important sur le transport. Des investissements au long terme sont nécessaires.

François-Xavier Laborde (FEAR) explique qu'à Givors, le nœud réside dans le transport des publics et dans l'isolation des bâtiments. Le seul Théâtre de Givors n'est pas un argument suffisant pour prolonger les lignes de bus.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Le Maillon) ajoute que le développement du covoiturage ne fonctionne pas sur le loisir.

Ludivine Ducrot (SMA) explique que tous les parkings environnant le Fil vont être supprimés mais qu'il n'y a pas de transport prévu.

ANNEXE : Synthèse des échanges menés en COREPS sur la diversification des financements et le maintien d'un service public de la culture

Notes prises en novembre 2024 et mai 2025

Un sujet qui fait débat

Les différents temps d'échange consacrés à la diversification des financements ont suscité d'importants débats en sein du groupe Politiques publiques. Est-il opportun d'aborder la question de la diversification des financements dans le contexte actuel de déclin de l'engagement des pouvoirs publics en la matière ? Diversifier les financements, est-ce prendre le risque d'affaiblir le principe d'un service public de la culture ? Au-delà, diversifier les financements nécessite-t-il de redéfinir le service public de la culture, du côté des pouvoirs publics, comme du côté des acteurs professionnels et de la population ?

Ce nouveau temps d'échange prévu le 17 juin prochain permettra d'identifier tout à la fois de nouvelles possibilités en même temps que des lignes rouges à ne pas franchir. Il s'agira de lancer plusieurs pistes de réflexion pour un financement moins dépendant des pouvoirs publics mais qui ne serait pas une culture de marché.

Quelques pistes de diversification de financement évoquées et leurs limites

➤ **Les questions posées par l'augmentation des tarifs**

L'augmentation des tarifs est régulièrement posée comme une solution permettant de combler les baisses de financement des structures.

Pauline Huillery (SYNDEAC) explique cependant que « cela a des limites car c'est contradictoire avec notre mission et a une incidence très faible sur le budget global. Cela rapporte 20.000 euros sur une saison. L'inflation les a absorbés en trois mois. C'est une vision court-termiste ».

Claire Hébert (Les forces musicales) appelle à « être prudent sur les tarifs. A l'opéra, les tarifs élevés ont été augmentés mais le public n'a pas toujours suivi. Beaucoup des publics ne viennent qu'une fois. Dans ces nouveaux publics, le consentement à payer s'arrête à un moment donné ».

➤ **La mutualisation des tournées et des co-productions pour réduire les coûts : un risque d'affaiblissement de la diversité ?**

Pauline Huillery (SYNDEAC) : « D'un point de vue plus artistique, une piste exploitée est d'aller mettre en scène des spectacles à l'extérieur et de les faire venir à moindre coût. Il existe de nouveaux dispositifs à l'ONDA sur les spectacles grands plateaux : cela permet de trouver une impulsion pour créer et faire vivre ces spectacles. Il y a un soutien de la partie technique des représentations (temps de montage), et un système de réciprocité (troc de spectacles en réseau) mais ce système fige la programmation ».

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) : « Ce qui est réel et concret, c'est la mise en place de modèles plus vertueux sur les tournées des artistes. Mais cela pose des limites quant à la diversité de programmation. Il manque une impulsion politique concertée sur comment faire »

Claire Hébert (Les forces musicales) : « Le modèle par partage des coûts s'impose plus plus fortement que ce qui était fait jusque-là. Cependant, ce n'est pas faisable partout en raison de positionnements artistiques différents. Cela signifie aussi moins de propositions à l'échelle nationale. Il existe de nombreuses contraintes de plateaux techniques, de surcoûts d'adaptation des décors. Les opéras travaillent au niveau européen (Suisse, Italie). Sur les tournées, il reste intéressant de travailler en coopération : mais les recettes de tournée baissent (cela est lié au prix du train et de l'hôtel). Sur les co-productions, les apports baissent aussi. En outre, l'incapacité actuelle à se projeter fait perdre des opportunités ».

➤ **Le recours au mécénat**

Pauline Huillery (SYDNEAC) : « En 2020, c'était un tabou absolu au TNP. On y est allé quand même. Mais les fonds qui ont été levés ne restaurent pas la capacité à défendre des projets artistiques ».

Claire Hébert (Les forces musicales) : « Sur le mécénat, plus d'entreprises sont intéressées pour faire des choses ensemble. Il y a aujourd'hui des mécènes qui ne veulent pas être visibles en terme marketing, mais plutôt faire choses avec les salariés. Certains mondes se rejoignent. Il peut être intéressant d'imaginer en quoi une découverte mutuelle peut être intéressante (un partage sur les métiers par exemple). Mais il y a une ligne rouge à avoir pour éviter une ingérence dans la programmation. En outre, le mécénat fonctionne rarement sur le long terme. Et les enveloppes sont toutes petites sur les régions ».

Clément Auvergne « considère que le privé ne compensera jamais le public. Les objectifs sont spécifiques sur le mécénat. Et le mécénat n'irrigue pas les mêmes acteurs »

Fabienne Chognard : « Il y a une antinomie privé / service public. Les Appels à projet ont fragilisé le secteur. Si en plus il faut faire Appels à projet dans le privé, on n'en sort pas. Les dérives vers le privé sont inquiétantes. Il y a une vigilance à avoir dans l'intégration financements privés. Une vigilance pour la liberté de création et de programmation ».

François-Xavier Laborde (FEAR) appelle à aussi interroger, sur le recours aux financements privés, les distinction urbain / rural et entre secteurs artistiques (arts de la rue, etc.)

➤ **L'internalisation de certains services**

Pauline Huillery (SYNDEAC) : « Une autre piste est le développement des usages du lieu : la privatisation se heurte aux activités propres des lieux. La diversification des recettes est une autre solution : internaliser la restauration, mais cela nécessite de créer une nouvelle activité, une nouvelle gestion ».

Marion Wickenel (FEAR) pose le problème de la soumission aux recettes propres dans un contexte où il n'y a pas de billetterie en rue. Les recettes se font souvent avec le bar et la buvette. Or, la question de la santé publique ne remonte pas tant que ça. Cela pose ainsi des questions qui ne sont pas abordées.

Quelques pistes pour réinventer plus profondément le modèle du service public de la culture

- **Revoir les modalités du soutien public à la culture**
 - Interroger qui attribue les subventions : faut-il intégrer les habitants ? les professionnels ?
 - Repenser l'évaluation des projets, aller vers du plus qualitatif, imaginer une façon différente de penser les subventions
 - Réfléchir à une pérennisation des financements

- **La solution d'une sécurité sociale sectorielle (Bernard Friot)**

- **Une hybridation des ressources organisée par les partenaires publics : la création de fonds de dotation collectifs**

Florian Auvinet (Grand Bureau) : « Il y a une discussion à avoir avec les partenaires publics pour identifier ce que sont les missions d'intérêt général. Il y a aussi une vision du tiers secteur à avoir : on ne peut pas réduire l'analyse à une dichotomie marché / public. Les risques du marché bien sont connus dans le secteur des musiques actuelles. Il y a un attachement à l'intérêt général. Néanmoins, il existe beaucoup d'autres initiatives qui hybrident les ressources. On pourrait réorienter les dispositifs des politiques publiques pour soutenir ces initiatives, y compris dans la façon de mobiliser des mécènes ou du financement privé. Pourrait être envisagée la création de fonds de dotation collectifs gérés par les partenaires publics. C'est un vaste sujet qui peut être un bon objet de travail ».

- **La diversification des financements par le recours aux communautés (twitch, internet). Plus largement nous pourrions ici évoquer le recours aux modèles coopératifs.**

Une proposition portée par Erwan Mozet (SYNAVI)

- **« Le décroisement des activités et la création de ressources propres doit intégrer les droits culturels »** (Aurélie Montagnon, FAMDT)

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) : « Le recours à de nouveaux financements peut aussi être conçu comme une coopération et moyen de développer des publics. C'est un angle qui peut fonctionner. Le problème de la censure ou de l'ingérence se passe aussi avec les collectivités. On a problème général sur les financeurs. A l'inverse, on constate qu'il y a des fonds publics qui vont sur des grosses manifestations gérées par producteurs privés ».

- **Plus largement, un besoin renforcé en accompagnement des structures :**
 - Grâce aux dispositifs DLA
 - Grâce au maintien des aides à l'emploi (FONPEPS)

Florian Auvinet (Grand Bureau) : « Il faut s'atteler à la question de l'aide à l'emploi ou de l'emploi aidé pour structurer mieux et sur du plus long terme les équipes ».

Des questions fondamentales qui restent en suspens

- Quel rapport au marché avoir quand on veut défendre un intérêt général ?
- Quelle ligne rouge poser ?
- Quels sont les principes d'intérêt général qui seraient à défendre coûte que coûte ?